

Un dispositif d'Habitat inclusif UDAF 09 « Famille-Gouvernante »

Le dispositif « Famille-Gouvernante » est né dans les UDAF pour répondre à des personnes isolées, en grande difficulté, ne pouvant vivre de façon autonome, en raison de leur âge ou de leur handicap.

« Famille-Gouvernante » propose à un petit groupe de personnes, souvent en situation de précarité, de vivre ensemble, chez elles, dans un logement partagé.

Un(e) « gouvernant(e) » les accompagne dans les tâches de la vie quotidienne, en veillant à leur bien être individuel et au bon déroulement de la vie en colocation.

UNE SOLUTION ASSOCIATIVE SOUPLE, CONCRETE, IMMEDIATE ET ACCESSIBLE

L'idée, fondée sur des valeurs de solidarité, est d'apporter une solution durable d'habitat, dans un environnement à dimension familiale, pour permettre que des liens se tissent entre les colocataires, avec le concours de la « gouvernante ». L'inclusion sociale est ainsi facilitée par ce cadre stable et rassurant.

Un dispositif au cœur des valeurs de l'institution familiale :

- ✧ Accompagnement à l'autonomie des personnes vulnérables et restauration de leur citoyenneté,
- ✧ Respect de la volonté et prise en compte des choix des personnes,
- ✧ Solidarité, entraide et subsidiarité à la famille,
- ✧ Tolérance par l'inclusion des colocataires dans la vie de quartier et le tissu social.

UNE REPONSE ADAPTEE A LA DIVERSITE DES PARCOURS ET DES BESOINS

Les difficultés des personnes sont très variées et relèvent de problématiques sociales, médico-sociales et de santé. Leurs situations préalables peuvent être diverses :

- ✧ Logement autonome ou en milieu familial,
- ✧ Sans domicile fixe, ou sortie d'un centre d'hébergement,
- ✧ Sortie d'hospitalisation.

Pour toutes ces personnes, aucune autre solution d'habitat adapté et durable n'existe. La souplesse du dispositif permet de l'adapter à leurs besoins. De l'avis de soignants, les patients

devenus habitants seraient restés à l'hôpital s'ils n'avaient pu intégrer le dispositif « Famille-Gouvernante ».

De l'avis des acteurs publics, le dispositif **répond à un besoin du territoire** en :

- ✧ Diversifiant les modalités d'accueil des personnes en situation de handicap psychique et des personnes âgées,
 - ✧ Permettant à l'hôpital de réduire le taux d'occupation des lits, ce qui s'inscrit dans les politiques des ARS, puisque les sorties d'hôpital sont durables et le taux de retour faible.
- Mais surtout, « Famille-Gouvernante » a des impacts positifs directs sur les habitants, dont :
- ✧ Une progression dans leur autonomie de tous les jours,
 - ✧ Un accompagnement au quotidien selon les besoins tout en conservant leur liberté,
 - ✧ Un gain en estime de soi,
 - ✧ Un bien-être favorisé par la stabilité de l'environnement,
 - ✧ La fin de l'isolement des personnes,
 - ✧ Une inclusion dans la cité, dans la vie du quartier, la création et la normalisation du lien social, notamment par la fréquentation des commerces de proximité,
 - ✧ Une stabilisation et une amélioration de leur état de santé,
 - ✧ La reconstruction d'un cocon à travers la colocation, comparable à la structuration d'une vie familiale,
 - ✧ La création d'une solidarité entre les habitants notamment par des démarches d'entraides,
 - ✧ Le maintien et le rapprochement des liens familiaux.

« Famille-Gouvernante » se démarque par son **approche transversale** qui concerne le logement, l'accompagnement social des personnes, l'inclusion et le soin.

UN PROJET INNOVANT, PLURIDISCIPLINAIRE QUI REPOSE SUR UN FORT MAILLAGE TERRITORIAL

Ce dispositif s'inscrit donc à **la croisée de différentes politiques publiques** en intervenant sur la situation des personnes dans leur globalité :

- ✧ **Sur le volet accompagnement** : Un(e) « gouvernant(e) » a pour mission d'accompagner les colocataires dans l'organisation quotidienne, avec des rythmes réguliers notamment dans la réalisation des tâches domestiques et d'activités au sein du logement. Elle(il) favorise l'intégration des habitants dans l'environnement de proximité et les encourage individuellement à participer à diverses activités extérieures selon leurs envies, ainsi qu'à partager des activités communes. Elle(il) facilite également le dialogue entre habitants.
- ✧ **Sur un volet logement** : La recherche de logements adaptés constitue une étape décisive du projet mené par l'UDAF 09. « Famille-Gouvernante » offre des garanties au bailleur : le paiement des loyers, l'entretien des logements, etc. L'intervention de la « gouvernante » et l'encadrement de la coordinatrice contribuent à créer de bonnes relations de voisinage.
- ✧ **Un volet santé** : Les intervenants médicaux et paramédicaux sont étroitement impliqués dans le dispositif. La complémentarité entre les acteurs sociaux et sanitaires favorise la prise en charge

cohérente et globale des habitants et lutte contre les risques de rupture de soin. Ces coopérations interviennent sur différents niveaux : le pilotage, le suivi individuel des habitants pour garantir la continuité des soins (traitement quotidien, éventuelle hospitalisation, situation d'urgence, etc.), la formation du personnel (« gouvernantes », coordinatrice).

Pour ce faire, les UDAF via la coordinatrice du dispositif conclue des **partenariats locaux**, indispensables à la création et à la pérennité des dispositifs :

❖ **Institutionnels** : en particulier avec les Conseils Départementaux, les services de l'Etat (Cohésion sociale), l'Agence Régionale de Santé.

❖ **Opérationnels** : notamment les bailleurs sociaux et/ou privés, services à la personne à domicile, centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie, professionnels médicaux et paramédicaux libéraux, associations de quartiers, groupes d'entraide mutuelle, mandataires à la protection des majeurs...

UN ENCOURAGEMENT DES POUVOIRS PUBLICS A DEVELOPPER LE DISPOSITIF « FAMILLE-GOUVERNANTE »

Le Ministère des Solidarités et de la Santé au travers de la DGCS a marqué son soutien pour le dispositif « Famille-Gouvernante ». Celui-ci est inscrit dans les **conventions d'objectifs ETAT-UNAF, et UNAF-UDAF 2016-2021**.

La convention d'objectifs nationale constitue un outil stratégique de mise en œuvre des priorités partagées par l'Etat et l'UNAF. Elle reflète les priorités communes que se donnent les parties et donc leur volonté commune de promouvoir cette offre pour répondre aux besoins non pourvus sur les territoires.

Le fonctionnement des dispositifs repose sur l'implication des acteurs locaux et en particulier du Conseil Départemental qui est un partenaire essentiel.

Un réseau national engagé

Aujourd'hui, « Famille-Gouvernante » est implantée dans **48 départements**. La volonté de l'UNAF est de couvrir plus largement les besoins sur le territoire.

Ces structures n'étant pas réglementées, l'UNAF s'est investie dans l'accompagnement des UDAF qui s'engagent dans ce dispositif.

L'objectif pour l'UNAF est de favoriser la mise en œuvre et le développement de « Famille - Gouvernante ».

Pour ce faire, il est mené des actions de :

- ❖ Echanges d'expériences, de pratiques et de savoirs entre UDAF, expertises juridiques, avec un **comité national de développement**,
- ❖ Communication, afin de promouvoir le dispositif au niveau national et local,
- ❖ Développement de partenariats nationaux et locaux,
- ❖ Contribution du réseau à l'Observatoire national de l'habitat inclusif.

L'Etat et l'UNAF se sont accordés pour développer et mutualiser ces formes d'habitat, en prévoyant que le développement de partenariats nationaux (ministère des Solidarités et de la

Santé, ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en charge du logement, DGCS, CNSA, les ARS, Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement, ANIL) puisse devenir un véritable levier de croissance pour « Famille-Gouvernante ».

Dans ce cadre, l'UNAF est membre depuis 2017 de l'**Observatoire national de l'habitat inclusif**, coprésidé par la DGCS, la DHUP et la CNSA. Cette démarche a été l'occasion de faire identifier « Famille-Gouvernante » parmi les offres émergentes d'habitat inclusif et de l'inclure dans les stratégies locales.

Par ailleurs, au sein de cet observatoire, l'UNAF a apporté sa contribution à la préparation des textes réglementaires issus de la loi Elan.

Un cadre légal déterminé

L'article 129 de la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi Elan) soutient le développement des dispositifs d'habitat inclusif, notamment :

- ✧ En inscrivant une définition dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF),
- ✧ En prévoyant un financement du projet de vie sociale et partagée,
- ✧ En élargissant le périmètre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à l'habitat inclusif.

Des observations du réseau UNAF-UDAF sur le projet de cahier des charges national de l'habitat inclusif et la création d'un forfait pour son financement ont été intégrées au projet de loi. Pour exemple, l'UNAF a demandé que l'État rende plus visible la mise en commun de la PCH des habitants, permettant ainsi aux « Familles-Gouvernantes » de mieux s'inscrire dans ce cadre. Une fiche dédiée figure désormais dans le guide national de l'habitat inclusif.

Au regard de la forte implication du réseau des UDAF, lors de la rencontre nationale des Directeurs d'UDAF en novembre 2018, consacrée au dispositif « Famille-Gouvernante », le bureau de la DGCS « Insertion Citoyenneté et Parcours de vie des personnes handicapées » est venu présenter le cadre de la loi Elan qui promeut ce type d'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes handicapées, favorisant de surcroît son inscription dans ce cadre.

UN MODELE ECONOMIQUE A PARFAIRE

« Famille-Gouvernante » est emblématique des dispositifs sans cadre juridique propre. Cette forme d'habitat, souple et innovante, présente toutefois de nombreux avantages et répond à de réels besoins territoriaux.

Ce modèle économique repose principalement sur la solidarité entre colocataires, dont les ressources couvrent les frais liés au logement (loyer, charges) et à l'intervention de la(le) « gouvernant(e) ».

Ainsi, les habitants peuvent mettre en commun leur PCH (prestation de compensation du handicap) ce qui rend accessibles des services dont ils n'auraient pas forcément pu bénéficier seuls. Néanmoins, ces dispositifs n'excluent pas les personnes disposant d'autres ressources.

En revanche, l'absence de financement dédié soulève le problème du financement de la coordination du dispositif, pourtant indispensable mais ne pouvant être assuré par les colocataires ayant de faibles ressources.

La coordination inclut notamment de :

- ✧ Organiser l'élaboration et veiller à la mise en place du projet de vie sociale et partagée avec les habitants,
- ✧ Veiller à l'organisation globale, au bon fonctionnement et au développement du dispositif,
- ✧ Garantir la qualité et la continuité de service,
- ✧ Rechercher, suivre, développer et formaliser de multiples partenariats (bailleurs, associations, centres hospitaliers, etc.) et faire le lien entre tous les acteurs,
- ✧ Réaliser et suivre le budget,
- ✧ Planifier et animer des temps de travail, des rencontres,
- ✧ Coordonner l'intégration de tout nouveau colocataire,
- ✧ Faire régulièrement des points avec les « gouvernantes » et les habitants, en lien avec l'association prestataire,
- ✧ Permettre une inscription durable des habitants dans la vie de la cité,
- ✧ Promouvoir le dispositif, etc.

Le « forfait pour l'habitat inclusif » à venir, créé par la loi Elan, permettra d'accroître la viabilité des dispositifs existants ou la création de nouveaux ainsi qu'une vraie reconnaissance et lisibilité du dispositif dans son territoire.

« Famille-Gouvernante » est un laboratoire d'innovation et d'ingénierie sociale territoriale. L'ensemble des volontés politiques à travers les nombreuses réformes législatives récentes et à venir (Loi Elan, stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, projet de loi Grand âge et autonomie) démontre la nécessité de promouvoir et développer « Famille-Gouvernante ».